

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julienne Comeau	Numéro de permis 2020095	Date d'inspection Le 28 septembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Bourgeois 2		Numéro de téléphone (506) 727-6883	
Adresse 248 rue Marguerite-Bourgeois Caraquet NB E1W 1A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 5 dossiers sur 8.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 5 dossiers sur 8.
- Les documents affichés sont conformes.

Pendant ma surveillance, les enfants arrivent de l'école. Ils sont en jeux libres et ils se préparent pour aller jouer à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 septembre 2023

Date

original signé par
Julienne Comeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 septembre 2023

Date